

Service Domaine Public

Tel : 04.90.71.94.40 / Fax : 04.90.71.99.70

Courriel : domainepublic@ville-cavaillon.fr

Affaire suivie par Sébastien MICHEL



**ARRETE N° 2022/ . 680 AT**  
**Réglementant l'heure de fermeture du Jardin Public Max DORMOY**  
**pendant les Fêtes de la Saint Gilles**  
**du lundi 22 août 2022 au dimanche 28 août 2022**

Le Maire de Cavaillon,

Vu les Articles L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2020/94 du 06 juillet 2020, portant délégation de signature,

Considérant qu'il convient de réglementer l'heure de fermeture du jardin public pendant les fêtes de la Saint Gilles, afin de conserver la sérénité du site et de veiller à la sécurité des personnes,

Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des services

**ARRETE**

**Article 1 : Du lundi 22 août 2022 au dimanche 28 août 2022**, le jardin public Max Dormoy de la place François Tourel sera fermé chaque jour à compter de **17h00**.

**Article dernier** : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Commandant de Police de Cavaillon, Madame la Responsable de la police municipale, et tous les agents placés sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Vaucluse.

Cavaillon, le 12 AOUT 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des services,

  
Frédéric MAUREL

Conformément aux dispositions du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage.

Notifié, affiché ou publié le : .....

Signature si notification

12 AOUT 2022